amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

DELIBERATION n° 2025/11/28-02-CGF

Budget initial 2026 : périmètre de la Fondation universitaire amU hébergé sur le budget principal d'établissement

Le **Conseil de gestion de la Fondation universitaire amU**, en sa séance du 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Romain LAFFONT, Vice-président de ladite Fondation,

Vu *le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,*
Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177,*
Vu *les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,*
Vu *les statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
Vu *la délibération n° 2024/10/18-03-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant désignation de Mme Florence MESSINA en tant que Trésorière du bureau de la Fondation,*

Considérant *les éléments financiers et comptables prévisionnels exposés par Mme la Trésorière du bureau de la Fondation pour l'exercice 2026,*

Après en avoir délibéré,

Article premier
APPROUVE les autorisations budgétaires suivantes concernant la Fondation.
Ces autorisations seront soumises au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université, dans le cadre de gestion budgétaire et comptable défini dans l'Article 2 ci-après, au titre du budget initial 2026 :

165 000 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
- 35 000 € en personnel
- 95 000 € en fonctionnement
- 0 € en intervention
- 35 000 € en investissement

165 000 € de Crédits de Paiement, dont :
- 35 000 € en personnel
- 95 000 € en fonctionnement
- 0 € en intervention
- 35 000 € en investissement

100 000 € de prévisions de Recettes Encaissées

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

Article 2

Les autorisations budgétaires actées dans l'Article premier ci-avant concernent la gestion budgétaire et comptable des flux suivants de la Fondation réalisés sur le budget principal d'Aix-Marseille Université pour l'exercice 2026 :

- dons collectés au titre de la Fondation (recettes) ;
- projets financés par celle-ci (dépenses).

Article 3

La présente délibération entre en vigueur sous réserve de confirmation par le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université.

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de membres statutaires : 14
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7
Nombre de membres présents ou représentés : 9

Fait à Marseille, le 28 novembre 2025,

Par délégation :

M. Romain LAFFONT
Vice-président de la Fondation
universitaire Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36